



La Régate des Sœurs

Hoëdic
SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2017

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **REGATE DES SOEURS**

Dates complètes : **SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2017**

Lieu : **HOEDIC**

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE HOËDICAIS**

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, RCV 2017-2020
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 - Les navires doivent être homologués et équipés pour une navigation à moins de six milles d'un abri.

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à tous voiliers de longueur inférieure ou égale à 7.5 m avec un certificat FFVoile Osiris (HN) valide. En cas de non présentation de certificat Osiris, le bateau sera affecté d'un groupe de rating selon la table H109 par le comité de course.

2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au matin de l'épreuve à Hoëdic.

2.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription définitive :

- les licences FFVoile valides 2017 validées médicalement « compétition ».

3.1 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Montant total : 50 € / bateau.

Comprend, le droit d'inscription la place de port (2 nuitées), la « touche » de reconnaissance « Régate des sœurs »

Participation aux frais de dîner du samedi soir : 35 € / personne.

Dîner, entrée, plat et dessert avec des produits hoëdicaïs

Apéritif, dégustation d'huîtres et vins à table compris

- *Les frais de place dans les ports sont inclus dans les droits d'inscription*
- *En cas de désistement, les droits versés restent acquis au club organisateur.*

5 PROGRAMME

Briefing sur le quai de l'Argol : 12h00 samedi 2 septembre 2017

Mise à disposition 13 h 30 – procédure en 5 minutes

Ligne de départ : entre le phare de l'Argol et le piquet danger isolé de la Chèvre, cap à l'ouest.

Parcours A

- tour de Houat par le passage du Beniguët (sens libre), respect des balisages et chenal

Parcours B

-tour de l'Île aux Chevaux (sens libre) respect des balisages et chenal

Ligne d'arrivée : entre le phare de l'Argol et le piquet danger isolé de la Chèvre, cap à l'est.

6 ACCUEIL AU PORT

Tonnes 1 et 2

Ponton réservé à l'Organisation.

7 FESTIVITES NAUTIQUES

- Régate accompagnée et suivie par le voilier traditionnel : Unity of Lynn, embarquement de passagers (9 personnes max, sous réservation auprès de la capitainerie d'Hoëdic)
- Le dimanche matin : spectacle voilier La Loupiote

8 FESTIVITES A TERRE

- 19h30: Pot d'accueil et remise des prix : dégustation d'huîtres et de muscadet au port de l'Argol + spectacle voilier La Loupiote
- 20h30 : Dîner à l'Entrepont
- Fin de soirée : service de rade pour les participants

9 TROPHEE DE REGATE

- Trophée de la régata des sœurs « made in Hoëdic » à remettre en jeu chaque année

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGATE DES SŒURS 2017

A retourner complété au secrétariat de la capitainerie :

PORT D'HOEDIC
Johanna Blanchet
56170 Ile Hoëdic

Email : hoedic@compagniedesportsdumorbihan.fr

Nom Prénom

Année de naissance

Adresse

Ville CP

Tél :

Email :

Nom du bateau (acte de francisation)

Nom pour la course

Type Chantier

Long Larg Tirant d'eau

Numéro de Voile (*obligatoire dans la GV au moins*)

Groupe HN net

Joindre Copie du certificat HN OSIRIS valide (2017)

Ci joint le chèque de réservation 50 €

Ci-joint le chèque de réservation pour le repas de 35€ (par personne) avant le 27/08/2017.

Etablir les chèques à l'ordre de : Compagnie des ports du Morbihan.

(En cas de désistement les sommes versées restent acquises à l'organisateur)